

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : FIN-TRE-2015-030
Direction des finances
Service de la trésorerie
Objet : Modification de règlements d'emprunts fermés – Annulation du pouvoir d'emprunt
Date : 2015-10-27

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) met à la disposition des municipalités une liste cumulative des emprunts approuvés et non contractés. Puisque la Ville a entièrement réalisé l'objet de certains des règlements d'emprunt apparaissant à cette liste et que le financement permanent des dépenses effectuées en vertu de ces règlements a été entièrement effectué, il existe pour chacun d'eux un solde non contacté du montant de l'emprunt approuvé par le MAMOT qui ne peut être utilisé à d'autres fins. Ainsi, le financement de ces soldes n'est plus requis et ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du ministère. Il y a donc lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe 1 pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou somme provenant du fonds général de la municipalité.

Pour améliorer le profil financier de la Ville et pour mettre l'état de l'endettement potentiel à jour, il y aurait lieu d'annuler des registres de MAMOT, les soldes résiduels de chacun des règlements d'emprunt identifiés à l'annexe 1 pour un montant total de 8 071 581 \$.

Rappelons que la notion de « *solde résiduel à annuler* » correspond à la différence entre le montant de l'emprunt décrété par le règlement et le montant réellement emprunté. De plus, le Service de la trésorerie a l'habitude de ne financer que les dépenses réellement effectuées (incluant une provision pour les frais de financement temporaire jusqu'au moment du financement permanent). Le « *solde résiduel* » ne correspond donc pas à un financement réalisé en trop par rapport aux dépenses effectuées.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

N/A

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

Adoption d'une résolution par le conseil de la Ville lors d'une prochaine séance afin d'annuler le pouvoir d'emprunt des règlements d'emprunt fermé auprès du MAMOT avant la fin d'année financière.

FINANCEMENT (coûts/poste budgétaire/impacts budgétaires 2015-2016-2017)

Coûts	Impacts	2015	2016	2017
N/A				

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
 - Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
 - Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____
 - Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Commentaires

Numéro du projet PTI : _____ Montants 2015 _____ 2016 _____ 2017 _____

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : _____

Signature du responsable d'activité budgétaire Marcel Rodrigue Date : 20 11 2015

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

CE du 3 novembre 2015
CV du 16 novembre 2015

PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence

RECOMMANDATION (énoncé)

ATTENDU QUE la Ville a entièrement réalisé l'objet de plusieurs règlements d'emprunt et que le financement permanent des dépenses effectuées en vertu de ces règlements a été entièrement effectué;

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville de modifier les règlements d'emprunt, compte tenu, le cas échéant, des appropriations du fonds général et des subventions reçues, par le remplacement des montants de la dépense et de l'emprunt par ceux énumérés en annexe à la présente résolution, et de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'annuler les soldes résiduels de chacun de ces règlements dans ses registres, tels qu'ils sont précisés à cette annexe.

UNE COPIE DOIT ÊTRE EXPÉDIÉE AUX PERSONNES CONSULTÉES

Liste des pièces jointes : Annexe 1 – Modification de règlements d'emprunt fermés

Préparé par : Louise Criveau <i>Louise Criveau</i>		Titre d'emploi : Conseillère en finances	
Recommandé par :			
Gaëtan Ratté, CPA, CGA <i>Gaëtan Ratté</i> Conseiller en finances / Chef d'équipe	Sylvie Bourgoïn, CPA, CGA, ASC <i>Sylvie Bourgoïn</i> Chef de service et assistante-trésorière	Marcel Rodrigue, CPA, CA <i>Marcel Rodrigue</i> Directeur des finances et trésorier	
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	
Commentaires : Signature de la Direction : <u>Marcel Rodrigue</u>		Date : 20 11 2015	

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Signature de la Direction générale : *[Signature]*

Date : 28 11 2015

**Modification de règlements d'emprunt fermés - Annulation du pouvoir d'emprunt
au 31 décembre 2014**

N° du règlement	Description	Dépense prévue au règlement	Emprunt prévu au règlement	Modifications à apporter		Appropriation		Promoteurs	Paiement comptant	Solde résiduaire à annuler
				Nouveau montant de la dépense	Nouveau montant de l'emprunt	Fonds général	Subvention			
RV-2005-03-41	Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 700 000\$ pour l'exécution de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et le traitement des eaux.	2 700 000	2 700 000	2 130 092	1 393 028		788 636			1 306 972
RV-2007-05-85	Règlement d'emprunt décrétant un emprunt pour l'actualisation d'une partie de l'infrastructure technologique de la Direction du service de police.	1 228 000	1 228 000	1 010 392	1 041 000					187 000
RV-2007-06-10	Règlement décrétant un emprunt pour la fourniture de services professionnels relatifs à plusieurs projets.	1 350 000	1 350 000	725 712	849 500					500 500
RV-2007-06-24	Règlement décrétant des travaux de vidange de boues à la station d'épuration du secteur St-Jean-Chrysostome ainsi qu'un emprunt.	630 000	630 000	425 838	426 300					203 700
RV-2008-07-17	Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 12 000 000\$ pour l'exécution de travaux permanents.	12 000 000	12 000 000	10 853 230	9 849 031	10 000	1 077 454			2 150 969
RV-2008-07-31	Règlement décrétant un emprunt pour la fourniture de services professionnels et techniques relatifs à divers projets.	2 437 000	2 437 000	1 221 647	1 187 130	51 900	17 442			1 249 870
RV-2009-08-90	Règlement décrétant un emprunt pour financer la dépense relative au versement des subventions et au paiement des frais de gestion relatifs à la prolongation du programme Rénovation Québec - Ville de Lévis.	2 755 000	2 755 000	2 568 486	1 880 134		689 243			874 866
RV-2010-09-72	Règlement décrétant des travaux de prolongement des services d'aqueduc et d'égouts, de réfection de la voirie et de construction d'une piste cyclable sur la rue Charles-Rodrigue(secteur Lévis) ainsi qu'un emprunt.	4 738 000	4 738 000	3 940 806	3 961 000	49 838				777 000
RV-2011-10-69	Règlement décrétant des travaux de vidange de boues à la station d'épuration du secteur Lévis ainsi qu'un emprunt.	1 605 000	1 605 000	774 422	784 296					820 704
	Total	29 443 000	29 443 000	23 650 625	21 371 419	111 738	2 572 775			8 071 581